

Formation

Actualisation des compétences CSPS

EUROPACTE

Organisme de formation
Enregistré sous le n°9306 04289 06



ACTUALISATION DES COMPÉTENCES CSPS

Du lundi 18 au vendredi 22 mai 2026 (semaine 21)

Du lundi 20 au vendredi 24 juillet 2026 (semaine 30)

Du lundi 23 au vendredi 27 novembre 2026 (semaine 48)

Afin de poursuivre votre mission de Coordonnateur SPS et conseiller la Maîtrise d’Ouvrage sur la mise en œuvre des nouvelles dispositions, vous vous devez d’effectuer un renouvellement de votre attestation tous les 5 ans.

Ce renouvellement prend place sur une période de 5 jours de formation.

Selon les articles R4532-25 & R4532-26 du Code du Travail :

Le Coordonnateur qui n’a pas suivi le stage d’actualisation dans la sixième année qui suit l’échéance de son attestation de compétence ou de sa dernière attestation de suivi de stage d’actualisation peut néanmoins s’inscrire à la formation.

L’organisme de formation s’assure toutefois que ce stagiaire est en capacité de suivre cette formation dans les conditions prévues au référentiel l’annexe III de l’arrêté du 26 décembre 2012 et peut soumettre le candidat à une vérification de ses connaissances et de ses savoir-faire professionnels.

Rappel : Le Coordonnateur SPS qui n’a pas suivi le stage d’actualisation de la formation spécifique ne peut plus exercer la fonction de Coordonnateur SPS (article 12 de l’arrêté du 26 décembre 2012)



RESPONSABLE ORGANISME DE FORMATION (OF) :

Madame Bénédicte BONTOUX

 06 10 02 83 27

 benedictebontoux@europacte.com

PRÉREQUIS :

Être titulaire de l’attestation de compétence initiale CSPA

ACTUALISATION DES COMPÉTENCES CSPS

OBJECTIFS ET CONTENU DE LA FORMATION :

Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2012 (annexe II.2), à l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- ▶ d'intégrer les évolutions réglementaires majeures dans la mission SPS
- ▶ d'intégrer les évolutions techniques majeures dans la mission SPS
- ▶ d'intégrer les évolutions du domaine de la construction dans la mission SPS
- ▶ et d'échanger autour des pratiques professionnelles à partir de l'analyse des missions qu'il a effectué pour en retirer des axes d'amélioration,

Évaluation de fin de formation.

FORMATEUR :

- ▶ Monsieur Frédéric BONTOUX

INTERVENANTS EXTÉRIEURS :

- ▶ Monsieur Jean-Claude WEIL
- ▶ Monsieur BOTTREAU - CARSAT
- ▶ Maître Stéphanie NOREVE - Cabinet d'avocats TAJ
- ▶ Monsieur Christian DOSSOU

DATES DES ACTUALISATIONS PREVUES POUR 2026 :

La formation se déroule sur 5 jours :

Du **lundi 18 au vendredi 22 mai 2026** (semaine 21)

Du **lundi 20 au vendredi 24 juillet 2026** (semaine 30)

Du **lundi 23 au vendredi 27 novembre 2026** (semaine 48)

COÛT :

1 750 € HT par personne, incluant la formation, la documentation et le déjeuner des 5 jours de formation

Nombres de participants : minimum 6 et maximum 12

INDICATEURS :

INDICATEUR DE RÉSULTAT : 100 % des candidats obtiennent leur actualisation de compétence dans le niveau souhaité

INDICE DE SATISFACTION : 100 % des stagiaires sont satisfaits de la formation reçue

ACTUALISATION DES COMPÉTENCES CSPS

A NOTER :

Si vous êtes en situation de handicap et afin de garantir un accueil attentif, veuillez contacter :
Madame Bénédicte BONTOUX

Responsable Organisme Formation

☎ 06 10 02 83 27 - 04 93 93 56 80

@ benedictebontoux@europacte.com ou europacte@europacte.com

Nous pouvons également vous aider à monter le dossier AGEFIPH et CAP EMPLOI



EURO PACTE – SAS au capital de 37 505 €
R.C.S. Cannes B 394 632 772 – Code APE 7112 B
114 chemin de la Plaine – 06250 MOUGINS
Tél.: 04 93 93 56 80 - Fax : 04 93 93 56 81 - contact@europacte.com
PREVENTION – ANIMATION – COORDINATIONS SPS & Chantiers – TECHNIQUES - ENVIRONNEMENT